

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20170908-D_2017_9_5-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 25/09/2017 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_9_5

L'an deux mille dix sept , le vendredi 8 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation : 1 Septembre 2017

Présents : 17

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël

Votants : 19

Objet : Appel de fonds 2017
GIP Charente Solidarités

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe régulièrement au financement du GIP Charente Solidarités, qui intervient notamment dans la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'accompagnement social spécifique lié au logement.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune au GIP Charente Solidarités pour l'année 2017 pour un montant s'élevant à 702 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au GIP Charente Solidarités pour l'année 2017 pour un montant de 702 € ;
- **DECIDE** de prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 65738 du budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/09/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 25 SEP. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET

